

Les enseignants du Collège de La Couldre

Les parents d'élèves du Collège de La Couldre

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles

s/c de Monsieur le Directeur Académique des

Services de l'Éducation Nationale des Yvelines

s/c de Madame la Principale du Collège de La Couldre

Montigny-le-Bretonneux, le 20 juin 2018

Objet : demande d'ouverture de classe et demande d'audience

Monsieur le Recteur,

Nous avons l'honneur de solliciter par la présente une audience dès que possible, pour les représentants des professeurs du Collège de La Couldre ainsi que pour les représentants des parents d'élèves, afin de vous alerter sur les difficultés auxquelles nos élèves et nous-mêmes serons confrontés dès la rentrée prochaine.

En effet, malgré une prévision d'effectif à la hausse par rapport à celle de janvier dernier pour la prochaine rentrée (117 élèves inscrits en 6^e, 9 élèves du secteur en attente d'inscription), nous découvrons que la DHG du collège reste prévue pour seize classes, quatre par niveau. Or, afin de maintenir le climat scolaire actuel et d'accueillir tous nos élèves dans des conditions propices à leur réussite, nous considérons qu'il est indispensable qu'une cinquième classe de sixième soit créée dans notre établissement dès la rentrée 2018.

En effet les trois salles de sciences de notre établissement ne sont prévues que pour 30 élèves, avec des paillasses inamovibles, dont deux places adaptées pour des élèves handicapés ; et les autres salles du collège ne sont pas non plus prévues pour de tels effectifs, sans compter la

présence des AVS : plusieurs salles (mesurant environ 50 m²) ne peuvent ajouter de tables supplémentaires sans poser des problèmes évidents de sécurité. Par ailleurs, les élèves de sixième sont jeunes, découvrent l'univers du collège, et ont donc besoin qu'on leur offre des conditions d'apprentissage acceptables et un suivi plus personnalisé dans des classes qui ne soient pas surchargées afin de ne pas obérer leur réussite au collège. De plus, notre projet d'établissement place les élèves de sixième et de troisième en position prioritaire de son premier axe, qui concerne la réussite des élèves. Ces élèves, surtout les plus fragiles d'entre eux, auront besoin de toute notre attention dans les mois à venir. Par conséquent, il ne nous semble pas possible de leur offrir des conditions d'apprentissage acceptables dans des classes qui seraient surchargées.

Enfin, alors que nos équipes pédagogiques et de direction accomplissent tout leur possible (liaison CM2-6^e, projets variés, ouverture d'une section sportive, classe bilangue, etc) pour assurer l'attractivité de notre établissement auprès des familles d'enfants scolarisés en CM2, comment comprendre que l'on puisse nous obliger à refuser des élèves faute de place - alors qu'ils emménagent dans notre secteur - ou faute de moyens pédagogiques, au mépris de notre investissement professionnel ?

Pour toutes ces raisons, ne pas accorder au collège de La Couldre l'ouverture d'une classe de sixième supplémentaire aurait de lourdes conséquences. Nous demandons donc que la DHG du collège de La Couldre permette d'accueillir en sixième tous les élèves du secteur qui en feraient la demande dans des classes d'effectif raisonnable, et que la DHG soit par conséquent abondée de vingt-six heures. Nous sollicitons donc de votre bienveillance l'obtention rapide d'une audience afin de vous expliquer de vive voix nos inquiétudes et nos demandes.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement sincère au service public de l'Éducation Nationale et à notre volonté d'assurer au mieux nos missions.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération respectueuse.

Les enseignants du collège de La Couldre

Les parents d'élèves du collège de La Couldre